

Compte-rendu des CAPL de septembre 2013

Révisions d'évaluation

La CAPL (commission Administrative Paritaire Locale) est une réunion paritaire: elle est composée d'autant de représentants du personnel que de représentants de l'administration.

Ces CAPL étudiaient les demandes de Révision d'évaluation 2013 sur la gestion 2012.

La CGT finances publiques réaffirme son opposition au décret du 28/07/2010 qui met en œuvre l'entretien professionnel, instaure un recours hiérarchique préalable à la saisie de la CAPL et supprime la note chiffrée.

La CGT Finances Publiques est attachée au principe de la reconnaissance de la réelle valeur professionnelle des agents . Cette reconnaissance doit s'effectuer sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail.

La CGT Finances Publiques revendique donc une évaluation de carrière reposant sur une note chiffrée et une appréciation littéraire.

La CGT Finances Publiques réaffirme son opposition à l'égard de toute forme de rémunération au mérite ou d'éléments susceptible de remettre en cause la linéarité des carrières.

En préalable, la CGT Finances publiques demande que soient communiqués à la CAPL le nombre de dotations (« réserve ») dont dispose encore la Direction.

Catégorie A

Parité administrative : Patrick HANSER, Pascal RICHARD, Céline MAMONTOFF, Fernando DE ALMEIDA, Bernard SALVA

CGT Finances Publiques : Barbara GEHAN, Son Lam PHAM

Agents évalués : 202

recours hiérarchiques : 7

avant recours hiérarchique, 136 mois de réduction d'échelon ont été attribuées suite à recours hiérarchique, une dotation supplémentaire a été accordée.

La réserve dont dispose la Direction à l'ouverture de la CAPL est de 11 mois de réduction répartis en :

- 5 x 1 mois*
- 3 x 2 mois*

3 dossiers étaient présentés dans cette CAPL : tous comportaient une demande de réduction d'échelon, deux portaient également sur les éléments du compte rendu d'entretien professionnel.

Suite aux interventions des organisations syndicales présentes, les trois collègues ayant fait appel ont obtenu des réductions d'ancienneté et pour l'un seulement d'entre eux, les modifications souhaitées du compte rendu d'entretien professionnel.

La CGT Finances Publiques 95 a voté « pour » les réductions octroyées et s'est abstenue pour le dossier où une acceptation partielle de la demande a été accordée.

En préambule, le directeur s'est félicité du nombre restreint de recours en CAPL, mettant cela sur le compte du recours devant l'autorité hiérarchique prévu dans le nouveau dispositif. Permettant selon lui de désamorcer des conflits.

Comme nous l'avons rappelé dans notre déclaration liminaire, nous pensons nous que la lourdeur de cette nouvelle procédure ajoutée à la masse de travail des collègues dans tous les services et le manque de communication sur l'application EDEN-RH de la part de la direction ont découragé la plupart d'entre nous de faire appel.

Catégorie B

Parité administrative : Patrick HANSER, Pascal RICHARD, Céline MAMONTOFF, Fabienne LANDRE

CGT Finances Publiques : Son Lam PHAM, Rachèle SABLIER, Myriam LEBKIRI, Cécile HEREUS

Agents évalués : 575 dont 30 neutralisés qui ont atteint l'échelon terminal

recours hiérarchiques : 14

avant recours hiérarchique, 386 mois de réduction d'échelon ont été attribuées suite à recours hiérarchique, deux dotations supplémentaires ont été accordées.

La réserve dont dispose la Direction à l'ouverture de la CAPL est de 23 mois de réduction répartis en :

- 13 x 1 mois*
- 5 x 2 mois*

7 dossiers étaient présentés dans cette CAPL : tous comportaient une demande de réduction d'échelon, cinq portaient également sur les éléments du compte rendu d'entretien professionnel.

Suite aux interventions des organisations syndicales présentes, cinq des collègues ayant fait appel ont obtenu des réductions d'ancienneté et pour l'un d'entre eux, les modifications souhaitées du compte rendu d'entretien professionnel . Pour un autre, une réécriture complète de l'appréciation a été faite par la direction, elle ne respecte que partiellement la demande de l'agent ; de plus, il sera reçu par la direction avec son chef de service pour fixer de nouveaux objectifs suite à sa demande dans son recours.

La CGT Finances Publiques 95 pouvait voter uniquement pour les contrôleurs du même grade que les élus CGT présents, soit les 2ème classe.

La CGT Finances Publiques 95 a voté « pour » dès lors que la demande de l'agent était entièrement satisfaite et « contre » quand la demande était acceptée partiellement par la direction.

En fin de séance, la direction nous a informés du déplacement d'un agent du poste SPL d'Ermont vers la trésorerie de Sannois. A partir de novembre, des ERD viendront renforcer le poste.

Catégorie C

Parité administrative : Patrick HANSER, Pascal RICHARD, Céline MAMONTOFF, Fernando DE ALMEIDA

CGT Finances Publiques : Son Lam PHAM, Christophe FLAUX, Nathalie DESJACQUES, Séverine

KOPERSKI, Zahia ABDEDDAIM

Agents évalués : 342 dont 5 neutralisés qui ont atteint l'échelon terminal

recours hiérarchiques : 7

avant recours hiérarchique, 220 mois de réduction d'échelon ont été attribués

suite à recours hiérarchique, aucune dotation supplémentaire n'a été accordée.

La réserve dont dispose la Direction à l'ouverture de la CAPL est de 30 mois de réduction répartis en :

- 18 x 1 mois

- 6 x 2 mois

6 dossiers étaient présentés dans cette CAPL : quatre comportaient une demande de réduction d'échelon, cinq portaient sur les éléments du compte rendu d'entretien professionnel.

Suite aux interventions des organisations syndicales présentes, un des collègues ayant fait appel a obtenu une réduction d'ancienneté et pour l'un d'entre eux, les modifications souhaitées du compte rendu d'entretien professionnel.

Quatre dossiers n'ont rien obtenu.

Les questions diverses abordées lors de ces 3 CAPL :

1 le chauffage dans l'accueil de Cergy

La Direction a affirmé être déjà au courant et d'avoir pris contact pour la réparation du matériel défaillant.

2 La numérisation des 2042

Le directeur affirme que le bilan est positif tout en rappelant que celui-ci n'est pas encore établi par la DG. Par ailleurs, il se projette déjà sur l'année prochaine en tenant pour acquise cette expérimentation. Ce sujet sera à l'ordre du jour lors du prochain comité technique local du 17 octobre 2013. N'hésitez à nous faire remonter vos propres expériences sur le sujet !

Observations :

Il est flagrant que selon les CAPL et les membres de la parité administrative, les résultats obtenus ne sont pas les mêmes.

De plus il s'avère que sur certains dossiers, l'autorité hiérarchique était aussi un des membres de la parité administrative lors des CAP C. On voit donc les limites du nouvel exercice. Un bilan en sera tiré et sera évoqué lors d'un CTL au 1er semestre 2014.